**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 25 (1896)

**Heft:** 10

**Artikel:** Le prévot Schneuwly [suite]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1039014

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

XXVe ANNÉE N° 10. OCTOBRE 1896

# LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

## MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg ; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succurles.

**SOMMAIRE** : *Le Prévot Schneuwly. — Causerie. — Congrès des intérêts féminins à Genève. — Correspondance. — Bibliographies. — Chronique scolaire.*

# LE PRÉVOT SCHNEUWLY

III

La cause de l'abaissement de la vie scolaire à Fribourg, au XVIe siècle, fut le manque de surveillance ; là encore, Schneuwly songea au remède : dans son Règlement de 1571, il formula pour la première fois la demande d'un contrôle sérieux.

Dans l'approbation du Règlement, le Conseil obtempéra aux vœux de Schneuwly et établit un Conseil d'école composé de six membres (3 laïques et 3 ecclésiastiques). Dans le second Règlement, l'année suivante, Schneuwly proposa des prescriptions étendues sur le choix, l'office, les devoirs, les droits des maîtres d'école ; il fit en particulier un devoir aux membres du Conseil d'assister aux examens et aux promotions. Enfin, dans son grand Règlement de 1576, il élabora des statuts définitifs pour la Chambre des Scolarques Cette institution, fruit spontané de la réforme de Schneuwly, prolongea son action à travers les siècles jusqu'à nos jours, rendant prospère et disciplinée la vie de l'école à Fribourg. En effet, les fonctions de cette Commission d'école furent fidèlement remplies. A Noël 1576, elle assista, pour la première fois, à l'examen public de l'école latine, et le président fut rétribué à raison de 8 sols, les cinq autres scolarques, à raison de 6 sols par heure d'examen.

Schneuwly poursuivait son projet de réforme sans trêve ni

repos. En 1572, parut un second plan d'études latines, établi sur la base du premier. Cette nouvelle œuvre de son zèle réformateur accuse un progrès significatif; les divisions seules sont achevées avec soin; des directions précieuses sont données sur les devoirs des autorités scolaires, la marche des examens, le système d'enseignement.

Schneuwly ne se contenta pas d'être théoricien. Lorsqu'en 1574, maître Butzlin abandonna l'enseignement de l'école de Fribourg, pour étudier la théologie, le prédicateur de Saint-Nicolas le remplaça et montra un zèle admirable; au bout de neuf mois, on trouva un maître dans la personne de S. Gurnel, et le réformateur si occupé lui abandonna le poste de maître d'école qu'il avait pris en affection Le temps que Schneuwly passa dans l'enseignement fut prospère, nous en avons pour garant la somme de 150 livres que le Conseil lui fit remettre à titre de présent.

Après avoir consacré à la pratique ses riches connaissances théoriques, après les avoir mises en œuvre avec un plein succès, le pédagogue fribourgeois était mûr pour composer son ouvrage sur la réforme de l'école, le *Katharinenbuch* : c'était le fruit de son expérience de plusieurs années. Ce Règlement, le plus considérable et le dernier de Schneuwly, date de 1576 et devait, par son exposé précis, fournir une des sources les plus importantes pour l'enseignement antérieur; jusqu'ici, il n'est connu que par son titre.

Le *Katharinenbuch* était né de l'idée du Conseil de Schneuwly, de posséder à Fribourg, une école supérieure, avec enseignement de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique. Les besoins de l'époque, la situation périlleuse de Fribourg, le nouvel essor des forces intimes ne permettant plus à Fribourg de marcher à la remorque des autres Etats catholiques, Fribourg se mit résolument à l'œuvre. La question pouvait se poser de savoir si l'on exécuterait le projet d'une haute école, si longtemps proposé par les catholiques, ou bien celui d'un collège. Schneuwly avait, par sa réforme précédente de l'Eglise et de l'école, aplani les difficultés et posé en théorie les fondements de l'institution désirée par le *Katharinenbuch*. Se référant à l'ordonnance du Concile de Trente, de fonder des Séminaires et de bons établissements d'instruction, Schneuwly a droit à la reconnaissance qui lui revient pour l'ouverture d'une école. En 1577, le grand Règlement entre en vigueur; le Conseil scolaire prévu par les statuts veillait à son exécution, de toutes parts les affamés de science accoururent, de sorte que le nombre des élèves de l'école commune atteignit 300. A la vue de ce résultat, le personnel enseignant dont disposait Schneuwly dut lui paraître insuffisant; il lui importait d'appliquer la réforme dans toute son étendue, et il chercha du renfort, des auxiliaires capables de terminer l'édifice et de le perfectionner. Il n'y avait alors que les Jésuites que Schneuwly

pût appeler pour continuer son œuvre ; eux dont les idées étaient si semblables aux siennes et qui s'étaient acquis une place distinguée dans son esprit, par leur réforme de l'Eglise et de l'Etat. Fribourg ne voulait pas rester en arrière de Lucerne ; Schneuwly et Bonomius, par leur entente, dissipèrent les difficultés financières alléguées par le Conseil, au sujet de la construction d'un collège.

En 1581, Werro fit un voyage à Rome, et, dans ses pourparlers, il aplanit la voie aux Jésuites. Le cardinal Borromée avait rendu trop de services à la Suisse pour que sa voix ne fût pas écoutée dans le Conseil de Fribourg ; le nonce Bonomius cherchait, par sa présence au Conseil, à hâter une décision ; l'influence morale du P. Canisius, alors à Fribourg, et les efforts admirables de Schneuwly firent le reste. L'activité que déploya Schneuwly pour la réussite de son projet nous est indiquée dans l'exposé du trésorier au sujet des nouvelles dépenses occasionnées pour la construction d'un collège : « pour demeurer en paix avec le Vicaire Général (Schneuwly), est-il dit. » Le projet réussit. Les premiers Jésuites firent leur entrée à Fribourg en 1581. Chacun s'accorde à dire que l'appel des Jésuites à Fribourg a contribué puissamment au relèvement intellectuel et à la prospérité morale et religieuse du pays.

Dans son abnégation, Schneuwly leur cédait le bâtiment scolaire que son activité avait érigé et préparé. En prenant possession de l'Ecole, les Jésuites y introduisirent le programme du *Katharinenbuch,* mais six ans après leur entrée au Collège, ils revinreut à leur ancien programme suivi dans les gymnases et les humanités.

Dans Jean Ipocras ou Hypocras, nous voyons le premier imprimeur certain. Natif de Berne, il s'établit à Fribourg comme imprimeur privé et libraire. En 1543, le Conseil lui fit un cadeau au Nouvel-An, consistant en une paire de culottes. L'année suivante, il imprima le drame composé par maître Brun, intitulé « Daniel ». En 1542, on lui demanda raison de gravures blessantes pour les catholiques et de livres qu'il avait exposés en vente dans la ville, contrairement au serment des imprimeurs et à l'ordre de Leurs Excellences. Deux ans plus tard, ce premier imprimeur connu de Fribourg fut victime de la scission religieuse. Pour avoir, à diverses reprises, imprimé et vendu des brochures hérétiques, il fut banni de la ville et du pays. Par là, l'art de l'imprimerie, comme l'avait été le premier mouvement de la Renaissance, fut étouffé à Fribourg, pour quelque temps. En 1551, le Conseil entra en pourparlers avec l'imprimeur Appiaria, de Berne, mais le résultat de ces pourparlers nous est resté inconnu. Vraisemblablement, des imprimeurs continuèrent encore quelque temps à travailler, ainsi que le prouvent les ouvrages cités, imprimés durant ces années, à Fribourg.

Les précautions prises pour écarter tout écrit blessant la foi avaient arrêté longtemps le développement intellectuel. Encore ici, Schneuwly devait frayer le chemin : puisqu'on fermait la porte à tout ce qui était imprimé dans les pays protestants, une imprimerie ne pouvait subsister à Fribourg que sous la surveillance officielle de l'Etat et de l'autorité ecclésiastique.

En 1582, le célèbre imprimeur bâlois Froben fit des démarches pour établir une imprimerie à Fribourg, mais malgré l'autorisation accordée, cette entreprise ne fut pas mise à exécution. Deux ans plus tard, le même projet fut repris dans les mêmes conditions, par Abraham Gemperlin, de Fribourg-en-Brisgau; sa proposition fut bien accueillie du Conseil, qui désirait voir progresser la ville à l'instar des autres villes. Pour cela, il prit conseil auprès des autorités ecclésiastiques : toutefois, Schneuwly et Canisius avaient surtout émis l'idée d'une imprimerie officielle, et ils avaient poussé le Conseil dans ce sens. Le 8 août 1585, Schneuwly proposa au Conseil les points suivants, de concert avec les autres membres qui avaient été consultés :

1° Il est inutile de réclamer un privilège de la part du Pape et du roi de France, puisqu'il y avait déjà beaucoup d'imprimeurs dans ces pays, qu'il est possible, au contraire, d'obtenir de Lucerne et de Soleure un privilège pour Gemperlin et ses successeurs, par l'entremise des envoyés français et savoyards.

2° L'imprimerie locale devait être placée sous la surveillance d'inspecteurs ecclésiastiques et laïques, et l'approbation des Jésuites pourrait avoir peut-être pour Fribourg des résultats favorables.

3° On devait aviser dans la requête (à l'empereur) « que les ouvrages composés et à composer du Dr Canisius ne seraient pas édités là où on ne pourrait obtenir de privilège. »

4° Notre imprimeur Gemperlin a la faculté d'envoyer une lettre à l'évêque de Verceil, à Cologne, par la voie de Francfort.

Le pas décisif était fait : la censure des Jésuites était créée; elle fut maintenue plusieurs siècles dans l'intérêt de la religion et aussi de leur Ordre; Gemperlin devint imprimeur d'Etat avec un traitement annuel fixe de 60 livres, 32 sacs de blé, logement et droit de bourgeoisie gratis et la remise des impôts. Le Conseil acheta en 1585, de l'imprimeur Froben, de Bâle, un matériel complet d'imprimerie (presse et caractères) pour la somme élevée de 1,710 livres, 8 sols. Dans la suite, les gages de Gemperlin furent augmentés; ainsi les comptes du trésorier lui attribuent depuis le 1er août 1586 jusqu'à la Saint-Jean, un émolument de 120 livres, plus 12 livres pour logement; il recevait une paye supplémentaire pour tout travail extraordinaire; ainsi la même année l'impression de 30 exemplaires d'un livre lui rapporta 62 livres, 10 sols, et il reçut encore 3 livres pour honoraires comme collaborateur. L'année suivante, sortirent de son imprimerie les *premiers billets de banque fribour*

*geois imprimés*. Il avait imprimé auparavant 100 numéros de papier monnaie dont le tirage coûta 5 livres; pour 750 billets de banque ultérieurs, il reçut 36 livres, 10 sols et de nouveau pour 250 billets, 12 livres, 10 sols. Comme nous le voyons, c'était le commencement de l'âge de papier. La dépréciation de l'argent, par suite de la découverte des mines d'or en Amérique, avait déterminé cette opération financière à Fribourg, bien que pour l'année 1588, la situation de la caisse de l'Etat accuse la somme de 137,760 livres. Nous sommes près d'incliner à croire que la fabrication des premiers billets remonte encore plus haut. Les comptes du trésorier pour 1581 mentionnent un « célèbre *Guldischryber* », nommé Balthasar Erlewein, pour le logement duquel depuis le Nouvel-An à la Saint-Jean, on paya 15 livres, outre l'entretien. Cela autorise à supposer que, par là, il faut entendre un calligraphe dessinateur des billets de banque. Du reste, on employait le nom de *Guldenschreiber* pour désigner au XVI^e^ siècle, en beaucoup d'endroits, un calligraphe marquant. L'histoire scolaire de Berne, Bâle, Altorf cite cette désignation. A notre connaissance, on n'a pas encore donné le sens précis du mot. Peut être reçut-il cette dénomination de la pension de l'Etat ou de l'écolage trimestriel, bien que cette rétribution fût rarement comptée en florins. Ou bien le titre de « Guldischryber » dérive-t-il peut-être, d'après la supposition mentionnée, de l'emploi de *Geld und Guldenbilletosreibens*. Des jetons de mendiants autrefois usités et qui possédaient une certaine valeur pour le porteur, on l'appliqua peut-être aux jetons écrits, c'est-à dire imprimés. Même les billets de banque du XVIII^e^ siècle sont encore imprimés avec des caractères ordinaires et portent la signature de l'émission et le numéro écrit à la main.

Nous croyons superflu de parler des péripéties de la vie de Gemperlin, surtout de son bannissement de Fribourg; contentons-nous de rappeler qu'il reçut, lors de son départ (1588), 129 livres, 12 sols de la caisse d'Etat et que, en 1599, en récompense d'un calendrier dont il fit présent aux Excellences du Conseil de Fribourg, il reçut une gratification de 12 livres.

Le serment rédigé au XVI^e^ siècle oblige l'imprimeur, à ne rien faire imprimer qui n'ait auparavant été soumis à la censure; de plus, de n'imprimer qu'en bon allemand et d'après une règle déterminée et non d'après « l'idée » de chaque compositeur. Sous le nom de Fribourg, il ne devait livrer à l'impression aucun écrit et n'introduire aucun « livre sectaire » s'il n'en avait la permission écrite; enfin, il ne devait livrer au commerce aucun livre (excepté par ordre de la Chancellerie) sans avoir obtenu une seconde autorisation par écrit.

Ainsi, Schneuwly fut d'une activité infatigable pour la prospérité intellectuelle de Fribourg. Dans le *Katharinenbuch*, le lecteur apprendra à apprécier les services que Schneuwly rendit à l'école, ainsi que le pédagogue fribourgeois du XVI^e^

siècle, qui mérite toute estime tant sous le rapport de la personne que sous le rapport du caractère. Si l'on excepte son penchant à la boisson, le réformateur fribourgeois s'est élevé au dessus des défauts de son temps comme il convient à un semeur d'idées nouvelles. Une seule chose ternit quelque peu l'éclat de sa figure : Schneuwly partageait les sentiments superstitieux de son époque : il croyait aux sorciers.

Encore sur son lit de mort, l'austérité de mœurs du réformateur qui fait le fonds de son caractère, resplendit d'une manière remarquable. Il défendit dans ses dernières dispositions d'admettre des femmes près de sa dépouille mortelle. Il ordonna de ne sonner que trois fois pour lui, de ne brûler que quatre et au plus six cierges. On peut répéter pour Schneuwly cet axiome si connu que « la mort est le miroir de la vie. » Ainsi, sur son lit de douleur, il demanda dans son testament que le vin à distribuer cette année par le trésorier ne le fût pas pour lui. Il mourut pour ainsi dire pauvre : il n'avait vécu que pour le bien des pauvres et le progrès de l'école. Dans ses derniers moments, il distribua ce qui lui restait encore aux intentions suivantes : 200 livres de capital devaient être employées à la solde annuelle (10 liv.) du Président de la Chambre des Scolarques; 400, pour habiller des écoliers pauvres ; cette somme avait été péniblement amassée dans ce but ; on ne devait distribuer annuellement que 20 sols. Les 50 florins qui restaient devaient revenir à ses parents, bien qu'il ne leur dût rien et qu'il eût été trompé par eux. Dans sa bibliothèque, Schneuwly ne mentionne nommément que son bréviaire et une *Nova descriptio mundi*. Volontiers, il eût laissé sa bibliothèque à un neveu pour qu'il puisse faire ses études, mais puisqu'il n'y avait que Pancrace qui fût prêtre et eût le goût de la lecture, ce dernier devait hériter de ses livres, toutefois après que les Jesuites eussent choisi ce qui leur plaisait. Les livres laissés par les deux héritiers devaient être partagés entre les membres du Chapitre. Sébastien Werro, qui plus tard devait mourir dans les mêmes circonstances que Schneuwly, assista à la mort de son ami et de son collaborateur.

Schneuwly pouvait s'en aller content : il avait préparé et défriché, avec une activité infatigable, son terrain de prédilection, l'école, et sans égoïsme, il laissait recueillir le fruit de ses peines par les successeurs qu'il avatt choisis. En effet, le Collège des Jésuites, qui ne tarda pas à devenir florissant, fut l'œuvre, pour une bonne part de Schneuwly; cette œuvre radieuse éclaira les derniers regards de sa vie, jusqu'à l'heure où la mort vint fermer ses yeux : c'était le 27 juillet 1597.

F. H.